

LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

Journal économique et social

Administration : Rue de la Balance 6

ABONNEMENTS

Un an Fr. 8 —
Six mois » 4 —
Trois mois » 2 —

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

paraissant à la Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi

Organe du parti ouvrier suisse

ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace
Pour les petites annonces en dessous
de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois.

Réclames : 30 centimes

Sixième année. — N° 141

Rédacteur responsable : WALTER BIOLLEY

Mardi 3 décembre 1895

Tribunaux de Prud'hommes

Le *National suisse* de vendredi publie une lettre anonyme, signée *un patron au nom de beaucoup*, dans laquelle on réclame, ou la suppression des tribunaux de prud'hommes, ou leur modification de manière à ce qu'ils remplissent vraiment leur rôle, *qui est de rendre la justice*.

Cette lettre peut être la simple expression de mauvaise humeur d'un patron qui aura succombé dans un différend porté devant le Tribunal des prud'hommes. Si cela était, elle ne mériterait pas même l'honneur d'une discussion. Tous ceux qui succombent dans un procès envoient la justice à tous les diables. On a même vingt-quatre heures pour maudire ses juges, dit un proverbe, un proverbe auquel il ne faudrait cependant pas se fier ; car si vous les maudissiez, en leur présence, — fût-ce immédiatement après le prononcé du jugement, ils vous feraient bien voir que le proverbe a tort.

Il semblerait à lire ce réquisitoire contre les conseils de prud'hommes, qu'on se trouvât en présence d'un plaideur malheureux. Les arguments contenus dans cette tentative d'exécution ne sont guère nombreux. A vrai dire, il n'y a qu'un argument et c'est le suivant :

« La plupart des patrons ont des griefs très sérieux à formuler contre cette institution ou tout au moins contre la manière dont elle a fonctionné jusqu'ici.

« Et cela n'a rien d'étonnant, puisque tous les jugements dont nous avons eu connaissance ont été rendus en faveur des ouvriers, au mépris de la justice et souvent même contre les prescriptions formelles du Code fédéral des obligations. »

Si l'auteur de cette lettre semble un ennemi des conseils de prud'hommes, il paraît être cependant assez bien disposé à l'égard du greffier. En une phrase qui n'a l'air de rien, une petite incidente de cinq mots, il laisse percer le bout de l'oreille.

« Notez bien que contre de pareils jugements rendus, sur le préavis du greffier (1) par des citoyens, très honorables assurément, mais auxquels la connaissance de nos lois fait souvent défaut, il n'est pas possible de recourir (2). »

Sur le préavis du greffier ! Socialistes, mes frères, ne sentez-vous pas le rouge vous monter au front. Quoi ! Tous les jugements rendus par le Tribunal des prud'hommes sont favorables aux ouvriers. C'est cet excellent greffier qui préavisait et c'est contre lui que naguère nous avons mené une si viruleuse campagne ! Ah ! les vilains ingrats que nous sommes ! Soyons contrits et proclamons les services rendus par l'actuel greffier des prud'hommes ! C'est

(1) C'est nous qui soulignons.

(2) Souligné dans le texte. C'est une erreur ; on peut recourir au Tribunal fédéral dans certains cas.

le seul moyen de réparer notre injustice et nos torts !

Voilà la trompette que quelques ouvriers abusés emboucheront et c'est peut-être la seule raison d'être de la lettre parue dans le *National suisse*.

Nous ne savons ce qu'il y a de fondé dans l'assertion du patron qui prétend que tous les jugements sont favorables aux ouvriers. Nous en connaissons qui ne le furent point et nous avons eu récemment l'occasion d'en citer un exemple.

Acte de mauvaise humeur ou de camaraderie, peu importe au surplus, cette épître provoquera évidemment une discussion intéressante. Le sort des conseils de prud'hommes n'est pas lié à un débat dans la presse. Cette institution ne saurait être en péril parce qu'on la critique ; tout au plus arrivera-t-on à préconiser quelques améliorations.

Nous nous réservons d'entrer dans la mêlée, en temps opportun ; mais pour le moment, nous nous bornerons à rappeler l'origine des Tribunaux de prud'hommes dans notre canton.

**

Une motion fut présentée au Grand Conseil le 3 mars 1885 demandant au Conseil d'Etat d'étudier la question de l'introduction dans l'organisation judiciaire, de conseils de prud'hommes et de tribunaux de commerce. Elle était signée de 35 députés.

Elle fut développée le 5 mars 1885 par M. A. Maridor lequel — après avoir fait le procès aux tribunaux d'arbitrage industriel, qui fonctionnaient mal et qui n'avait pas rendu tous les services qu'on en attendait, — s'exprima comme suit :

« On veut dans les contrées industrielles les tribunaux de prud'hommes, parce qu'ils ont fait leurs preuves ailleurs, à Genève surtout, où ils ne coûtent que dix mille francs ; parce que dans ces tribunaux règne le principe de la conciliation ; parce qu'il n'y a ni huissiers, ni avocats, ni juges ordinaires, mais des égaux, des collègues, des camarades, où les plaignants n'ont aucun frais à supporter. Les prud'hommes en outre, produiront un bienfait moral, à mesure qu'ils liquideront également de petits conflits d'opinion entre patrons, ouvriers et apprentis, source de mauvaise humeur, dangereuse en temps de crise. »

Cette motion fut adoptée à l'unanimité après quelques mots de M. Cornaz et de M. F. Soguel.

Le Conseil d'Etat présentait le 18 mai 1895, un rapport à l'appui du projet de loi instituant des Conseils de prud'hommes. Nous y relevons ce qui suit :

Ramenée à la conception la plus simple, l'institution des prud'hommes reste une juridiction spéciale destinée à régler de la manière la plus rapide, la plus conciliante et la moins coûteuse, par les juges les mieux initiés à ces questions, tous les litiges quelle qu'en soit d'ailleurs l'importance, que la vie commerciale et industrielle fait naître entre les patrons et leurs ouvriers, employés ou apprentis.

Et plus loin :

Nous attirons votre attention sur les bureaux de conciliation organisés dans chaque groupe. On peut dire que les trois quarts des contestations y sont arrangées sans frais, avec une facilité et une simplicité vraiment étonnantes. Là aucune question de compétence ne saurait être soulevée ; les parties sont autant que possible mises en présence, et, si les deux prud'hommes conciliateurs s'en donnent la peine, il y a bien des chances qu'elles s'en iront toutes deux pas trop mécontentes et même à peu près satisfaites. Un jugement condamnant une partie laisse souvent de l'aigreur. C'est un des principaux bienfaits de l'institution des prud'hommes d'arranger les affaires au lieu de les juger.

Après un rapport de la Commission législative, présenté par M. Henri Morel, la loi instituant les Conseils de prud'hommes fut discutée les 18, 19 et 20 novembre 1885 et la loi fut votée par 49 voix contre 3, après trois jours de laborieuse discussion.

Rarement loi fut passée au crible d'un examen aussi minutieux et d'une critique aussi serrée que l'a été la loi sur les Conseils des prud'hommes.

Nous dirons prochainement quels ont été ses résultats pratiques.

W. B.

Confédération suisse

Exposition nationale suisse, Genève 1896. — (Comm.) — Dans sa séance du 22 novembre, le comité central, sur le rapport et la proposition de M. L. de Candolle, président du comité du groupe 39 (agriculture), a adopté le programme et le budget d'une exposition temporaire et générale du bétail bovin. Ce concours aura lieu du 10 au 20 septembre et comprendra environ 350 têtes, choisies parmi les plus beaux produits de l'élevage suisse, spécialement au point de vue des aptitudes laitières. Dans chaque canton, l'examen préalable (*Vorschau*) sera fait par les soins des autorités cantonales.

Il a décidé d'assurer contre tous les risques à la compagnie « La marine » de Londres, domiciliée à Genève, depuis leur départ de chez l'exposant jusqu'à leur retour chez celui-ci, les objets destinés à l'exposition, à l'exception des objets du groupe 25 (art ancien).

Il a accordé à la compagnie des pasteurs de Genève, l'autorisation d'organiser dans l'enceinte de l'exposition, pendant la durée de celle-ci, chaque dimanche de 9 à 10 heures, un culte destiné aux employés de l'exposition.

**

Voici la liste des subventions des cantons pour l'exposition nationale : Zurich 10,000 Berne 10,000, Uri 300, Schwytz 500, Unterwald-le-Bas 200, Unterwald-le-Haut 150, Glaris 1000, Zoug 200, Fribourg 4000, Soleure 1200, Bâle-Ville 5000, Bâle-Campagne 1000, Schaffhouse 500, Appenzell Rh.-Ext. 1000, St-Gall 5000, Grisons 1500, Argovie 2000, Thurgovie 1500, Vaud 10,000, Valais 2000, Neuchâtel 5000 et Genève 500,000 (ville 250,000, communes 250,000) ; total 562,050 francs.

Monument Ruchonnet. — M. Alfred de

Claparède, ministre de Suisse à Vienne, a fait tenir au comité qui dirige la souscription, une somme de 250 francs de la part de MM. A. Roth, Ch. Lardy, G. Carlin, Alfred de Claparède, et Bourcard, ministres et représentants de la Suisse à Berlin, Paris, Rome, Vienne et Londres. M. Emile Rodé, ministre de Suisse à Buenos-Ayres, a de son côté envoyé 100 fr. au président du comité.

Protection du travail indigène. — Le comité central de l'Union suisse des arts et métiers lance l'appel suivant, qu'il nous prie de reproduire :

La nécessité de diminuer les heures de travail tout en augmentant les salaires, rend tous les jours plus âpre et plus difficile la lutte qu'ont à soutenir nos artisans contre l'importation et la grande industrie. Les bas prix affichés, d'une part par les étalagistes, les bazars et les maisons de « liquidations » dans les villes, et d'autre part, par les colporteurs qui parcourent nos campagnes, ont réussi à attirer bon nombre de consommateurs, séduits par leurs réclames trompeuses. En sorte que des millions de francs prennent le chemin de l'étranger, au grand détriment de nos industriels nationaux.

Chers compatriotes !

En faisant vos achats et vos commandes exclusivement chez nos industriels sédentaires, non seulement vous remplirez un devoir de solidarité envers des compatriotes qui, comme vous, supportent courageusement les charges et impôts de l'Etat et des communes, mais encore vous servirez vos propres intérêts, en vous procurant des produits d'une qualité hors ligne. A l'occasion des prochaines fêtes, fuyez ceux qui, choisissant pour devise « mauvais mais bon marché », promettent à travers les foires leurs marchandises de provenance et de qualité douteuses, et faites acte de solidarité nationale, tout en sauvegardant et vos intérêts et votre santé.

NOUVELLES DES CANTONS

GENÈVE. — *Chambre du Travail.* — Voici le texte de la loi ouvrant au Conseil d'Etat un crédit de 10,000 fr. destiné à faciliter aux ouvriers l'organisation d'une chambre du travail :

Il est ouvert au Conseil d'Etat un crédit de 10,000 fr. pour faciliter l'organisation d'une chambre de travail créée à l'usage des ouvriers habitant le canton de Genève.

Cette Chambre de travail aura un bureau pour enregistrer les offres et les demandes de travail.

Le Comité d'administration de la Chambre de travail sera composé de 11 membres de nationalité suisse et domiciliés dans le canton de Genève, dont sept au moins devront être Genevois, élus par les Juges ouvriers des 11 groupes des Conseils de Prud'hommes, à raison de un par groupe.

La somme de 10,000 francs, allouée à la Chambre de travail sera inscrite au budget de 1896 et versée par le Conseil d'Etat au Comité d'administration dès que celui-ci justifiera que la sus-dite Chambre est régulièrement organisée et constituée.

Le montant de l'allocation annuelle en faveur de la Chambre de travail sera inscrit chaque année au budget cantonal.

Le Conseil d'Etat recevra chaque année du Comité de la Chambre de travail un rapport détaillé sur son administration. Le règlement élaboré par la Commission centrale des Prud-hommes, déterminera par voie de rotation les groupes qui pourront user de la faculté d'élire au Conseil d'administration un Suisse d'autre canton.

BERNE. — Le tribunal militaire de la III^e division a eu à s'occuper l'autre jour d'un cas assez intéressant. Un jeune soldat, de Rüscheegg, était accusé de désertion. Il résulte des débats que l'accusé avait été appelé au mois de mars à suivre l'école de sous-officiers et que, profitant d'un jour de congé, il s'était enfui pour ne plus revenir. Interrogé sur les motifs qui l'avaient poussé à prendre cette détermination, le jeune homme a déclaré qu'il était le seul soutien de sa mère malade et qu'il n'avait pu se résoudre à la laisser sans ressources. L'enquête a établi qu'il disait vrai. Tous les témoignages étaient en sa faveur. Après avoir quitté la caserne, il était rentré à la tuilerie où il était employé, avait consciencieusement remis son gain à sa mère, etc. Jamais non plus il n'avait, au service militaire, encouru la moindre punition. Tenant compte de toutes ces circonstances atténuantes, le tribunal ne l'a condamné qu'à trois semaines de prison et l'aurait volontiers acquitté si la chose eût été possible.

Ce fait peut servir de commentaire à la fameuse disposition constitutionnelle qui ordonne aux cantons de pourvoir à l'entretien des familles pauvres dont le chef est appelé au service militaire.

Qu'attend-on pour obliger les cantons à respecter la Constitution fédérale?

Dans une assemblée qui a eu lieu mardi soir, la Société cantonale des aubergistes a protesté contre les modifications apportées à la loi de police et qui sont de nature à entraver l'exercice de leur profession. Une grande assemblée de protestation, à laquelle sont convoqués tous les intéressés, est projetée pour le courant de décembre.

BALE. — Il existe à Bâle une antique institution charitable, dont l'origine remonte au terrible tremblement de terre qui, le 18 octobre 1356, détruisit presque entièrement cette ville. Le récit de cette catastrophe est reproduit dans l'un des livres de lecture en usage dans nos écoles, en sorte que nous n'avons pas à le refaire ici. Ce qui peut intéresser nos lecteurs, c'est d'apprendre qu'à cette époque, il se fonda une association dans le but de procurer des vêtements aux enfants pauvres, dont beaucoup étaient devenus orphelins. Cette association s'est maintenue à travers les siècles, et chaque année, à l'approche du 18 octobre, elle adresse un appel au public afin de pou-

voir acquérir le drap nécessaire pour habiller les enfants pauvres et les cathéchumènes des deux sexes. Cette année, il ne faut pas trouver moins de 11,500 mètres de drap pour 3000 écoliers. La première liste des dons accuse déjà un total de 7533 fr. 70.

GRISONS. — Il y a actuellement 1500 étrangers à Davos. Il y en a donc environ autant que l'année dernière, et les maisons particulières elles-mêmes sont envahies.

ST-GALL. — Les journaux saint-gallois racontent qu'il y a quelque temps à Lindau, deux chauffeurs des bateaux du lac de Constance se trouvant en bordée à terre se prirent soudain de querelle au sujet du paiement d'une somme de dix centimes. La dispute s'envenima à tel point qu'à un moment donné l'un des chauffeurs — très surchauffé — se précipita sur son camarade, et d'un coup de dent, lui enleva le bout du nez. Le blessé dut rester cinq semaines au lit pour se remettre de l'émotion que lui avait causée la perte du plus bel ornement de sa figure. L'affaire est venue lundi devant le tribunal correctionnel de Lindau. Le plaignant a eu la double satisfaction d'entendre condamner son agresseur à deux mois de prison, et de retrouver le bout de son nez, conservé dans un bocal rempli d'alcool, soigneusement bouché et étiqueté. Le tribunal l'a autorisé à rentrer en possession de son bien.

Nouvelles jurassiennes

Bienne. — Edouard Sohm, fondateur du Syndicat des pendants de Bienne et membre du Grutli romand, est décédé dimanche soir, après une longue et pénible maladie. Sohm apportait dans la défense des droits de ses collègues une grande énergie et beaucoup de désintéressement. Dans toutes les occasions il a su faire son devoir et s'est toujours montré à la hauteur de sa tâche. Le syndicat des pendants perd en Sohm un de ses membres dévoué et le parti ouvrier un de ses vaillants défenseurs.

Nous invitons tous ceux qui ont connu ce cœur sincère et généreux à assister à ses obsèques, qui auront lieu mercredi à 1 1/2 heures après midi. J. B.

Nouvelles étrangères

A la Chambre. — Vendredi est venue à la Chambre des députés l'interpellation Cuneo-d'Ornano au sujet de la revision constitutionnelle.

Dans sa réponse, M. Bourgeois, président du Conseil, a constaté qu'il est difficile de trancher l'importante question de la revision par voie d'interpellation.

Il explique qu'en votant, il y a dix-huit mois, la prise en considération de la proposition de revision il n'entendait pas reconnaître l'urgence de cette proposition. Ce qu'il voulait indiquer par cette manifestation, c'était la nécessité d'entrer dans une voie de réformes politiques. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche).

Son sentiment est aujourd'hui le même, il entend, si la Chambre le lui permet, entrer dans cette voie des réformes. (Très bien! très bien! sur les mêmes bancs).

Mais il faut appliquer avant tout le principe du moindre effort. (Très bien! très bien! à l'extrême gauche).

Ces réformes, il faut les apporter successivement par un progrès continu.

Est-ce que la Chambre n'a pas voté la loi des successions, la loi des octrois? Est-ce que le budget ne va pas être voté en temps utile comme le promettait la déclaration ministérielle?

Le pays sent que la République a repris sa marche en avant vers de nouveaux progrès. (Applaudissements à gauche). Pourquoi troubler cette marche de la démocratie?

On demande la revision pour pouvoir faire quoi? Des réformes ou autre chose?

Dans quel but demande-t-on la revision? Et qui la demande? Ce ne sont pas les partisans du régime actuel! Il est facile de voir le piège tendu aux républicains.

M. Cuneo-d'Ornano n'a pas indiqué quelle était la revision qu'il demandait. Bien d'autres propositions que la sienne seront présentées.

C'est le pays qui manifesterà son opinion sur ce point et c'est au gouvernement qu'il appartient de prendre l'initiative d'une telle mesure.

Dans le moment, ce qui est certain, c'est qu'il y a dans les Chambres françaises une majorité pour les réformes républicaines. (Applaudissements à gauche).

Ce que le gouvernement demande, c'est de marcher vers le but qu'il doit poursuivre. (Applaudissements à gauche et sur d'autres bancs).

La discussion se termine par le vote de l'ordre du jour suivant :

La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et convaincue qu'il poursuivra les réformes annoncées par la déclaration ministérielle, passe à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour, accepté par le gouvernement, est adopté par 318 voix contre 102. (Applaudissements à gauche).

Conseil municipal. — Le conseil municipal a refusé après une vive discussion d'approuver la proposition de donner le nom d'Alexandre Dumas à une des rues de Paris et cela à cause de sa brochure sur la Commune.

Sévère, mais juste.

Une des rues de Paris ne peut pas porter le nom de l'écrivain qui a poursuivi de ses sarcasmes et de ses injures les communaux prisonniers, qui poussa l'innocence jusqu'à outrager les épouses, les sœurs, les filles des victimes des Versaillais, par cette phrase abominable : « Nous ne dirons rien de leurs femmes, par respect pour les femmes à qui elles ressemblent quand elles sont mortes ».

Le nom de cet écrivain-là, dit Henri Turot dans la *Petite République*, ne peut descendre dans l'oubli avant que les socialistes d'à présent, admirateurs et héritiers des martyrs de 1871, n'aient une dernière fois adressé l'expression de leurs dédains au courtisan des forts, à l'insulteur des vaincus.

Arrestation. — Souligoux, l'ami d'Arton, de Rouvier, de Constans, de Thévenet et de Hérédia a été arrêté.

A Carmaux. — Les verriers ont accepté, avec quelques modifications, les statuts de la Verrerie ouvrière.

(Correspondance particulière de la *Sentinelle*)

Paris, le 29 novembre 1895.

L'amiral Gervais, ensuite d'une décision du ministère, sera traduit devant un conseil d'enquête, à la suite de l'échouage des trois navires à Toulon.

Qui aurait pu prévoir cela, lorsque l'amiral Gervais, de retour de Cronstadt, était le marin le plus populaire de France, le symbole vivant de l'alliance franco-russe, l'homme qui avait fait chanter la *Marseillaise* dans le palais du czar, lorsque beaucoup songeaient à faire de lui un président de la République.

M. Lockroy, le nouveau ministre de la marine, fait en ce moment sur l'accident arrivé aux trois cuirassés dans la rade d'Hyères, c'est-à-dire dans leurs eaux de manœuvres, une enquête sévère.

Certains journaux représentent l'amiral Gervais comme un homme ne connaissant pas son métier. Il est bon d'attendre les résultats de l'enquête avant de se prononcer sur le cas d'un soldat qui, en Russie, où le nom de l'amiral Gervais se rattache à des effusions patriotiques excessives, n'a peut-être pas le degré de culpabilité que certains journalistes lui imputent. M. Clémenceau se distingue entre tous. Or, voici ce que propose un journal parisien en réponse au dernier article de Clémenceau :

« On parle, il est vrai, dit-il, de relever l'amiral de son commandement ; mais il a pour lui toute la flotte, qui admire son audace, la presse royaliste, enfin les souvenirs de Cronstadt, et de hautes relations. Il y aurait un moyen de tout arranger, ce serait de nommer M. Clémenceau chef de l'escadre de la Méditerranée et l'amiral Gervais directeur de la *Justice*. Mais M. Lockroy voudra-t-il ? »

**

Le Capitaine Lachesnaye

par ERNEST CAPENDU

— Ça! continua-t-il, La Guiche et d'Herbaut doivent m'attendre... Il est temps de m'occuper de ma toilette.

Et le jeune baron, pirouettant gaiement sur ses talons avec une expression de joyeuse et inaltérable confiance, se mit en devoir de procéder à sa toilette de bal, ainsi qu'il venait de le dire.

A cette même heure, M. D'Aumont, enfermé dans ses appartements du grand Châtelet, et désolé de n'avoir pu réussir encore dans la capture du bandit célèbre, s'appretait à faire contre fortune bon cœur, et à conduire sa femme et sa fille au milieu de la cour qui se réunissait chez Don Pedro de Tolédo.

Diane, inquiète et éplorée, cachant avec soin son émotion aux yeux des femmes qui s'occupaient à la parer, sentait son cœur battre avec force, et mille résolutions différentes se croiser dans sa pauvre tête à l'approche de l'heure fatale indiquée la veille par le comte de Bernac, heure qui devait décider de sa destinée, car, sion se le rappelle, le comte avait prévenu Diane qu'il fallait fuir cette nuit même, sous peine de voir

sa tête rouler sur l'échafaud, et il avait ajouté qu'il n'éviterait pas la mort si la jeune fille ne consentait à partir avec lui.

Quant à la belle Catherine, la séduisante baronne que nous avons vue chez Jonas d'abord, puis dans les ruines du couvent des Augustins, en compagnie des trois hommes auxquels son existence paraissait liée d'une façon indissoluble, elle mettait en œuvre tous les artifices de la coquetterie la plus achevée pour rehausser encore sa charmante beauté et faire périr de jalousie les galants chevaliers qui la pressaient de tendres propos et de déclarations brûlantes, et les nobles dames envieuses de ses grâces et de ses perfections adorables.

Mais à cette même heure aussi se passait, non loin du quartier habité par le baron, une scène d'un caractère bien différent que celle qui se préparait, et d'une importance telle que, certes, si le jeune baron de Grandair eût pu en deviner l'existence et le résultat, il eût abandonné le bal de l'ambassadeur d'Espagne pour accourir prendre sa part active des étranges événements qui s'accomplissaient.

X

La maison de la rue des Vieilles-Etuves

L'hôtel de l'ambassadeur d'Espagne, où avait lieu la fête à laquelle allaient se rencontrer les principaux personnages de notre

histoire, était situé sur la rive gauche du fleuve, à quelque distance de la porte de la Tournelle, non loin du couvent des Bernardins, et sur les bords du canal de Bièvre, étendant ses jardins jusqu'au pied de la montagne Sainte-Geneviève, et la scène dont nous venons de parler, et à laquelle nous allons faire assister le lecteur, se passait sur la rive droite, dans l'une de ces voies étroites et sombres telles que les laissait pratiquer alors l'édilité parisienne.

Cette voie, qui existe encore de nos jours, se nomait à cette époque, et se nomme encore aujourd'hui la rue des Vieilles-Etuves-Saint-Honoré.

Elle était ouverte dans l'axe de l'hôtel de Soissons et aboutissait, en traversant la rue des Deux Écus, à quelques pas de cette tour bizarre accolée à l'ancien édifice par la mère des derniers Valois, cette Catherine de Médicis de funeste mémoire.

La reine adonnée, comme chacun le sait, aux sciences accoltes, avait fait construire cette tour afin d'aller étudier de son sommet, en compagnie de son compatriote Ruggierie, le cours des astres en lequel elle avait une foi aveugle.

La rue des Vieilles-Etuves-Saint-Honoré, servant de prolongement à la rue de l'Arbre-Sec, était alors la plus courte et la meilleure pour aller de l'hôtel de Soissons au palais du Louvre.

Petite, insalubre, étroite, bordée de maisons hautes à pignons menaçant de se rejoindre comme les constructions mauresques, elle n'en était pas moins regardée comme l'une des rues les plus aristocratiques de la ville, et bon nombre de ses maisons actuelles ont servi jadis de demeures aux grands seigneurs du dix-septième siècle.

A droite, au centre, s'élevait, en 1605, une sorte de petit hôtel d'aspect bizarre et pour ainsi dire lugubre.

Cet hôtel percé au rez-de-chaussée d'une porte étroite et basse, présentait, dans son élévation, deux étages de fenêtres chaque, au-dessus desquels le toit pointu se dressait fièrement en surplombant sur la rue.

La porte, en s'ouvrant laissait apercevoir une cour intérieure, petite, sombre, servant de communication entre le bâtiment de devant et un corps de logis plus considérable situé sur le derrière, et qui, par conséquent, devait être adossé aux ruines de ce couvent des Augustins dont nous avons parlé à la fin de la première partie de cet ouvrage.

Ce bâtiment, que l'on ne pouvait apercevoir d'aucun point des constructions voisines, avait le privilège d'exciter vivement la curiosité de tout le quartier.

Enfoui pour ainsi dire au milieu de hautes murrailles qui le protégeaient à droite et à gauche, il semblait narguer toute tentative d'indiscrétion.

La Chambre a discuté mercredi les interpellations sur Madagascar.

Après avoir rendu hommage au corps expéditionnaire, M. Berthelot, constate que l'île est aujourd'hui possession française. Il reconnaît que l'expédition a amené des sacrifices douloureux, bien supérieurs aux prévisions, et donnent à la France le droit d'exiger des garanties définitives et des compensations étendues.

Il ne peut résulter de l'expédition aucune difficulté extérieure, dit M. Berthelot, la France respectera les engagements qu'elle a contractés à l'égard de certaines puissances. Quant aux autres obligations contractées par les Hovas, la France observera les règlements internationaux usités pour les territoires conquis.

Il a ajouté que le gouvernement est résolu à exercer, notamment au point de vue économique, tous les droits résultant de l'occupation définitive de Madagascar. L'organisation intérieure sera maintenue sous l'autorité de la France.

M. Berthelot conclut en disant que le gouvernement n'a nullement l'intention de répudier le traité de Tananarive; toutefois il estime nécessaire d'apporter au texte certaines modifications destinées à éviter toute méprise et à prévenir toute possibilité de nouveau conflit. L'instrument définitif du traité sera prochainement soumis à la Chambre.

M. Ribot a demandé au gouvernement de préciser les points du traité qui seraient modifiés et de communiquer à la Chambre les documents de Madagascar, à quoi M. Berthelot a répondu qu'un livre jaune serait prochainement publié. Deux orateurs ont blâmé l'organisation de l'expédition en en imputant la responsabilité au ministre de la marine et en réclamant une enquête.

M. Cavaignac a déclaré que le gouvernement ne se refusait pas du tout à faire la lumière sur cette expédition. Il a loué l'héroïsme des soldats et des officiers et reconnu que les détails pour la préparation ont été insuffisants, et il ajoute que la campagne a prouvé la nécessité d'une armée coloniale. Tout en admettant que l'adoption des voitures Lefèvre a été une erreur, il déclare que la véritable cause des déficiences signalées est le manque d'une organisation coloniale. Il ne faut donc pas désigner de victimes expiatoires.

M. Jaurès a demandé que les ministres responsables se justifient, à quoi M. Dupuy a répondu qu'il n'avait rien à ajouter aux déclarations sincères de M. Cavaignac.

De nombreux ordres du jour ont été déposés. M. Jourde, socialiste, demande la nomination d'une commission d'enquête, mais M. Bourgeois repousse toute enquête et déclare que le gouvernement recherchera les responsabilités au point de vue administratif.

La motion Jourde est repoussée par 409 voix contre 112, puis la Chambre adopte, par 426 voix contre 54, un ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement et adressant ses félicitations aux troupes expéditionnaires.

Une motion de Paschal Grousset, pour laquelle il demandait l'urgence, et tendant à mettre en accusation les anciens ministres, a été repoussée par 417 voix contre 48.

Plusieurs journaux blâment l'attitude du président du Conseil, qui a refusé l'enquête, mais je crois que ce mécontentement ne sera que passager, devant l'attitude énergique que prend le Cabinet dans toutes les questions. *Hector.*

ALLEMAGNE. — Ils vont bien les allemands!

L'éditeur de l'*Ethische Cultur*, M. Fœrster, vient d'être condamné à Berlin à trois mois de prison, pour crime de lèse-majesté, à la suite d'un article publié le 14 septembre dans cette revue. Le procureur général demandait neuf mois de prison.

— Le président de police de Berlin a prononcé la dissolution de onze associations socialistes dont six ont pour but la préparation des élections au Reichstag et dont une est chargée d'organiser l'agitation socialiste au moyen de la presse. La dissolution a été prononcée en application du paragraphe 8 de l'ordonnance ayant pour but d'empêcher les abus du droit d'association et de réunion de nature à troubler l'ordre et à porter atteinte à la liberté individuelle.

— A la suite des dernières perquisitions, des instructions vont être ouvertes contre plusieurs membres du parti socialiste. MM. Liebknecht, Bauer et Braun ont reçu des citations pour comparaitre. Une perquisition a été faite également chez M. Singer.

TURQUIE. — Un journal anglais, le *Standard*, somme le sultan d'établir un gouvernement responsable, faute de quoi il ne serait pas impossible qu'on soulevât la question de lui donner un successeur. C'est un peu vif, mais l'heure d'en finir avec ces oscillations paraît venue. La sultan avait, disait-on, autorisé par un firman chaque puissance à envoyer un second stationnaire dans les eaux du Bosphore. Il lui en coûtait beaucoup de faire cette concession qui lui paraît avec raison un aveu officiel du peu de sécurité qui règne à Constantinople. Et c'est ce dont il ne veut pas convenir. Cependant, avant hier au soir à Paris, on n'avait pas encore reçu la notification officielle de cette résolution du sultan. Une dépêche toute récente nous apprend qu'il n'y a rien de fait.

S'il faut en croire une dépêche du *Times*, l'ambassadeur russe M. de Nelidoff aurait fait savoir que, si des troubles

éclataient dans la capitale, les escadres réunies passeraient les Dardanelles, et cette fois ce ne serait pas comme, en 1854, celle de la France et d'Angleterre, pour sauver l'intégrité de l'empire turc.

BELGIQUES. — Les élections. — En dépit des chinoïeries d'un suffrage odieusement censitaire, nos amis de Belgique pénètrent en foule dans les conseils communaux.

Par le fait de la représentation proportionnelle, il était certain, avant l'épreuve, que bien peu de municipalités compteraient une représentation homogène. Les résultats sont venus naturellement corroborer cette facile prophétie; et il ne faut donc pas être surpris que le socialisme ne règne point en maître dans nombre de localités, où les plus gros bataillons d'électeurs sont cependant avec lui. Mais partout ou presque partout nos coreligionnaires entrent en nombre.

C'est ainsi qu'ils seront 8 à Bruxelles contre 13 libéraux et 10 catholiques; 9 à Liège contre 12 catholiques et 10 libéraux modérés; 10 à Gand contre 11 libéraux et 10 catholiques; 8 à Charleroi contre 10 libéraux, et de même dans la plupart des centres urbains.

Dans les agglomérations industrielles du Borinage, du Centre et du pays de Liège, mêmes résultats, peut-être plus satisfaisants. Le socialisme conquiert en effet dans ces milieux une quarantaine de conseils municipaux au sein desquels il n'avait jusqu'ici aucun représentant.

Bref, la caractéristique de cette nouvelle consultation populaire peut se formuler en ces termes: anéantissement des libéraux-radicaux partout où ils ont refusé l'union avec les socialistes; écrasement des libéraux, doctrines dont les dépoüilles vont aux catholiques et plus spécialement aux socialistes. C'est-à-dire, en somme, que nous nous trouvons en présence d'une réédition des élections législatives, avec cette différence que la victoire des catholiques est beaucoup moins éclatante et que les socialistes au contraire ont fait preuve d'une vitalité plus énergique encore qu'en octobre 1894.

C'est là, pour l'internationale ouvrière, un réel succès à ajouter à ceux que nous enregistrons chaque fois que la parole est donnée au peuple, malgré le baillon censitaire que l'on essaye de mettre à sa bouche et dont il se débarrassera bien un jour.

Chronique locale

Instruction professionnelle. — Nous apprenons avec plaisir que le Syndicat des patrons boulangers de notre ville, mettant à exécution une proposition faite dans son sein il y a un certain temps déjà, vient d'instituer pour les apprentis du mé-

tier un cours pratique de comptabilité et d'instruction générale. Ce cours se donnera sous la direction de Monsieur J. Stauffer instituteur et maître de comptabilité à l'Ecole secondaire, le mardi de chaque semaine, de 5 à 6 heures du soir.

C'est avec plaisir que nous enregistrons cette initiative d'un de nos syndicats de corps de métiers et nous ne doutons pas que tous les patrons boulangers de la Chaux-de-Fonds tiendront à ce que leurs apprentis suivent les leçons ainsi organisées et offertes aux intéressés gratuitement.

Les inscriptions sont reçues chez Messieurs Paul Kollros Saint Pierre 16. Jacob Wuescher, Serre 4. Ch. F. Redard, Parc 11. Membres de la commission de surveillance.

Les leçons commenceront le mardi 3 décembre à 5 h. du soir, salle N. 23, au collège industriel. (Communiqué).

Compte-rendu financier de la caisse de réassurance des sociétés de secours mutuels de la Chaux-de-Fonds pour le 10^{me} trimestre (août, septembre, octobre 1895):

RECETTES	
En caisse au 1 ^{er} août	Fr. 58 70
Prélevé à la Banque cantonale	150 —
Cotisations et mises d'entrée	877 50
	1086 20

DÉPENSES	
Indemnités payées	839 80
Frais généraux	1 45
Versé à la Banque cantonale	150 —
En caisse au 1 ^{er} novembre	94 95
	1086 20

Actif de la Société au 1 ^{er} novembre 1895	
4 obligations St-Aubin-Sauges	
3 3/4 %	2000 —
Dépôt à la Banque cantonale	897 —
Dépôt à la Caisse d'épargne	1739 20
En caisse	94 95
	4731 15

pour 2631 sociétaires de 16 sociétés.

Indemnités payées depuis la fondation de la Société (Juin 1893) au 1^{er} novembre 1895, fr. 3464 60 à 28 sociétaires.

Boîte à blagues

Curieux axiome: Ceux qui ont de l'argent, dit-on, peuvent se passer de tout. Cela est encore plus vrai pour ceux qui n'en ont pas.

Réduction de prix d'articles d'hiver

Spécialité en étoffes laine et coton dans les tissus les plus simples aux plus fins, à des prix défiant toute concurrence. Etoffes pour dames, pure laine, double largeur, de 75 à 2 95 le mètre. Drap Buxkin pour hommes et garçons, de 1 90 à 7 85. Etoffes imprimées et lavables, de 28 à 95 c. le mètre, ainsi que des coupons de même étoffe de 2 à 12 mètres, très bon marché. 603 14

Grand et riche choix d'échantillons d'étoffes pour Dames et Messieurs, selon désir envoyés franco à domicile par

Oettinger et Cie, Zurich.

5 Soleil 5
Jean STREIT, cordonnier
6 Industrie 6
 se recommande à ses amis et connaissances, ainsi qu'au public en général, pour tout ce qui concerne sa profession. 671
 Ouvrage prompt et soigné
 PRIX MODÉRÉS
 Toujours A VENDRE quelques chaussures neuves et d'occasion.

Boulangerie
Paul ROBERT-TISSOT
 8, GRANGES, 8
Pain blanc 1^{re} qualité, au comptant, 28 c. le kilo
Pain noir à 24 c. le kilo
Pain de Graham
 TELEPHONE 898 TELEPHONE

A la Cave d'Italie
 83, Rue du Parc, 83
 dès ce jour, Asti mousseux ouvert, par litre, 1 fr. Pâtes 1^{re} qualité, le kilo, 55 cent. Farine de maïs. Fromage gras. Tête de moine. 899

CHANGEMENT DE DOMICILE
 L'atelier de fabrication de
Caisses d'emballage
 de
Louis Jolidon
 est transféré
 21a, RUE DE LA RONDE, 21a
 ancienne Brasserie Ulrich frères. Se recommande à MM. les fabricants d'horlogerie. Prix modique. 850

Café Vaudois
 Passage du Centre.
 Tous les Samedis soir, à 7 1/2 h.
TRIPES
 à la Mode de Caen. 723
FONDUES à toute heure
 Se recommande, G. Laubscher.

Toujours grand choix de machines à coudre de tous les systèmes connues et renommées à des prix et conditions très avantageuses. Fournitures et pièces de rechange.
J. RÆBER. 626
 rue du Parc 10 Chaux-de-Fonds rue du Parc 10

Le domicile de
MARC BLUM
 est transféré 879
 4, rue du Premier Mars, 4
 maison de la Droguerie
 Grand choix de Meubles d'occasion, Outils d'horlogerie. — Prix très avantageux.

Régulateurs, Pendules et REVEILS
 Modèles nouveaux et variés
 Prix modérés et facilités de paiement chez
H. LEUTHOLD
 24, Crêtets, 24
 Régulateurs à ressorts et à poids, sonneries cathédrales et répétitions.
 Beau choix dans tous les genres et marchandise garantie.
 Assortiment de Montres égrenées ancre et cylindre 810
 Réparations soignées
 Prix modérés Prix modérés

A vendre du bon bois de foyard et sapin bien sec à un prix modéré, près de la Pétrilière, à la Chaux-de-Fonds.

Charcuterie Suisse
 8 et 79, rue de la Serre, 8 et 79
 Toujours bien assorti en 878
PORC frais, salé et fumé
SAINDOUX fondu, garanti pur à 85 c. le demi-kilo
 Se recommande. A. ULRICH.

Restaurant STUCKY
 Tous les jours 706
CHOUROUTE
 avec viande de porc assortie et
Saucisses de Francfort
 Tous les jours, **SOUPE AUX POIS**
ON SERT POUR EMPORTER

AVIS
 AIGUISAGE et RELIMAGE de Moulins à café et tous genres de scies. Ouvrage garanti. — S'adresser chez J. BERLINGER, tourneur, Hôtel-de-Ville 61. 906

A LOUER
 un MAGASIN avec appartement, de suite ou plus tard; situation des plus avantageuses. 585
 Encore quelques jolis Logements. S'adresser chez M. Albert Pécaut-Dubois, rue de la Demoiselle 135.

A louer
 Rue Léopold Robert
 UNE GRANDE CAVE pour le 20 mars 1896.
 Rue du Parc 83, un joli pignon de deux chambres et dépendances. S'adresser à M. P. G. GENTIL, gérant, rue du Parc 83. 903

Fourrures
 M. VOGEL-SANG, fourreur, rue Fritz Courvoisier 8, se recommande pour tout genre de raccommodages de fourrures et se charge du chamoisage et du dégraissage de peaux en tous genres. 869

Réparations et Polissages de Meubles 638

Cannages de chaises
 Prix modérés
Louis Raidt, menuisier-ébéniste, rue du Progrès 7.

On demande
 deux hommes sérieux pour faire des courses
Bonne rétribution
 S'adresser au bureau de LA SENTINELLE. 895

Au Magasin

74, Rue du Parc, 74

Mme HEGER ayant fait ses achats dans de favorables conditions, invite son honorable clientèle à venir lui rendre visite. On trouvera chez elle, outre les articles de Mercerie et Laines, un joli choix d'Articles fantaisie pour cadeaux de Noël et Nouvel-An. 873

Se recommande.

Logements

à louer pour St-Georges 1896

- Demoiselle 89, 3me étage de 3 pièces et corridor.
- Demoiselle 93, 1er étage de 3 pièces, bout de corridor, balcon.
- Nord 163, Rez-de-chaussée de 3 pièces et corridor.
- Paix 65, 3me étage de 3 pièces et corridor.
- Parc 80, 2me étage de 3 pièces et alcôve.
- Parc 75, Pignon de 3 pièces.
- Demoiselle 109, 1er étage de 3 pièces et alcôve.
- Progrès 103 a, Rez-de-chaussée de 3 pièces.
- Progrès 103 a, 2me étage de 3 pièces.
- Progrès 101, 1er étage de 3 pièces.
- Parc 86, 3me étage de 3 pièces et alcôve.
- Progrès 105, 1er étage de 3 pièces.
- Progrès 103, Rez-de-chaussée de 3 pièces.
- Serre 103, 1er étage de 3 pièces.
- " 3me étage de 3 pièces.
- " 2me étage de 3 pièces.
- Paix 61, Pignon de 2 pièces.
- Parc 79, 3me étage de 3 pièces et terrasse.
- Demoiselle 86, 2me étage de 3 pièces.
- Parc 78 bis, 3me étage de 3 pièces et alcôve.

S'adresser à M. ALFRED GUYOT, gérant, rue du Parc 75. 867

Produits alimentaires

M. Joseph BECHAT, annonce à l'honorable public de la Chaux-de-Fonds, qu'il vient d'ouvrir un magasin alimentaire et épicerie

113, rue du Doubs, 113

Marchandises de 1er choix 880 Se recommande vivement.

Cours de Samaritains

Le Comité de la Croix Rouge se dispose à faire donner un cours théorique et des cours pratiques de Samaritains, pour Dames et Messieurs. Les cours s'ouvriront en janvier. Prière de s'inscrire avant le 20 décembre chez M. P. Monnier, pharmacien, Passage du Centre. 890

A vendre

Beau choix de meubles tels que

Lits complets, Lavabos, Secrétaires, Chiffonniers, Armoires à glace, Bibliothèques, Canapés, Tables à coulisses, Tables à ouvrage.

Meubles solides et élégants et meilleur marché que partout ailleurs

S'adresser Demoiselle 90 au 2^{me} et Demoiselle 89 au 1^{er}. 899

Timbres-Postes Suisses

de 1850-1854, bleus-clairs, jaunes et rouges (dits rayons) sont achetés à fr. 1 pièce par A-415-Q 893

SIEBENMANN

Betreib.-Beamter, Aarau.

Boucherie de l'Abeille

88, rue de la Demoiselle, 88

Dès ce jour

BEAU GROS VEAU

1er choix à 85 et 90 centimes le demi kilo

Toujours bien assorti en

BOEUF FRANÇAIS

1er choix, au prix du jour 900 Se recommande J. WORMSER.

FOURRURES

Grand choix de FOURRURES en tons genres

HAUTE NOUVEAUTÉ

Fabrication et transformation de MANTEAUX et FOURRURES pour dames et Messieurs

Se recommande,

787

F. ZIEGLER, pelletier, rue Léopold Robert 15

Ayant fait mes achats de ce produit encore avant sa dernière hausse considérable, je peux le détailler à un prix favorable.

Huile de Foie de Morue Fraîche

J.-B. Stierlin

Place du Marché
CHAUX-DE-FONDS

Chemises soignées sur mesure

Atelier spécial et confectionnées Atelier spécial

Chemises blanches, Touristes et Jäger
Cravattes — Cois — Manchettes — Bretelles

Choix immense de marchandises fraîches et de 1^{re} qualité

26 rue Léopold Robert J.-H. MATILE 26 rue Léopold Robert

GRAND ASSORTIMENT

de Glaces et Tableaux
EN TOUS GENRES et à TOUS PRIX

Encadrements en tous genres

PRIX SANS CONCURRENCE

47, Rue Leopold Robert, 47

Ch. BRENDLE, la Chaux-de-Fonds

CHARCUTERIE

Paix 65

toujours bien assortie en PORC frais, salé et fumé. Saindoux, Lard frais pour fondre à des prix défiant toute concurrence.

Se recommande,
A. HAUSER.

Tous les jours

Saucisse à rotir. — Boudin. — Saucisse au foie allemande.
Choucroute et Souriebe

Les éléments vinicoles „SCHATZMANN“

pour la fabrication de Vin artificiel, surpassent tout ce qui a été inventé jusqu'à présent. — 100 litres ne coûtent que 8 fr. non compris le sucre. 860

Prospectus est fourni gratis et franco par

Frédéric Schatzmann à Lenzbourg

DROGUERIE E. PERROCHET FILS
seul fabricant
Rue du Premier Mars, 4, et Rue Léopold Robert, 117
LA CHAUX-DE-FONDS

Depôts dans toutes les principales villes de la Suisse.

LIGNOLINE

La substance employée pour la préparation des produits désinfectants. Adoptée par les hôpitaux. Elle entretient le bois, lui donne une belle couleur brun-clair, répand un parfum très agréable et très salubre aux personnes faibles des voies respiratoires. Recommandée spécialement pour maintenir en bon état les parquets et planchers des grands établissements, brasseries, salles de réunions, magasins, ateliers, bureaux, etc. Eloigne les Mites, Cafards, Blattes, Punaises, etc. Détruit la Moisissure.

Exiger la Marque de fabrique déposée « Dragon ailé, aux trois chevrons et aux deux sapins » Le nom « Lignoline » est seul la Propriété de ma maison. Les Contrefacteurs seront poursuivis selon la Loi.

Pour cause de changement de commerce
Liquidation complète et définitive

de tous les articles se trouvant dans les grands magasins

de la

Halle aux Tissus

7, RUE DU GRENIER, 7

La Chaux-de-Fonds

Tous ces articles sont de première fraîcheur et seront vendus à des prix exceptionnellement bon marché

✿ Pour activer la vente et faciliter les acheteurs ✿

on acceptera toutes sortes de Montres et Horlogerie en échange
On achète aussi des montres pour tous pays au comptant

La maison et l'agencement sont à vendre.

Excellente occasion de reprise de fonds pour un négociant actif.
bonne clientèle assurée. 777

Collège de la Chaux-de-Fonds

Enseignement privé

En vertu de l'article 29 de la Loi sur l'enseignement primaire, les Commissions scolaires ont le devoir de s'assurer, au moyen d'examen, que tous les enfants qui ne fréquentent pas l'école publique, reçoivent une instruction suffisante.

En conséquence, les enfants qui suivent un enseignement privé, sont invités à se présenter à des examens qui auront lieu le **Samedi 7 décembre 1895**, à 8 heures et demie du matin, au Collège primaire.

Si les enfants appelés aux examens ne s'y présentent pas, les parents ou autres personnes responsables sont passibles d'une amende de **CINQ francs** et tenus d'envoyer leurs enfants à l'école publique.

La Chaux-de-Fonds le 1^{er} décembre 1895.

H-4107-C 892 Le Président de la Commission scolaire :

W. Bech.

COKE, HOUILLE

Anthracite, Briquettes

J. QUADRI

Bureau : Gare marchandises

Téléphone LA CHAUX-DE-FONDS Téléphone

On peut aussi déposer les commandes auprès des magasins suivants :

- Mme V^e Evard-Sagne, confiserie, au Casino.
- Joseph Jentzer, boucherie, rue de l'Hôtel-de-Ville
- A. Landry, boucher, Place Neuve
- Aug. Hoffmann, boulanger, Daniel JeanRichard 27
- C. Pellegrini, épicier, Demoiselle 99

Magasin et Salle à part de Dégustation

E. BENOIT-SCHNEIDER

Rue du Versoix 11 (Maison Brändli)

Choix complet en Madère, Xérès, Malaga (noir et doré), Moscatel, Alicante, Porto, etc.

PRIORATO doux à 60 ct. le litre, vieux vin rouge de dessert, employé avec succès pour préparations au quinquina. — VINS DE MALAGA de 2 à 5 ans, depuis fr. 1 40 à fr. 2 le litre.

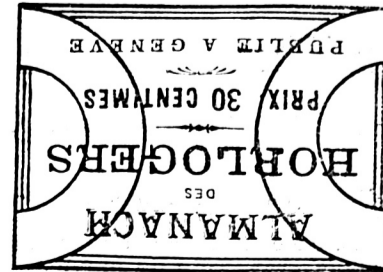
IMPOSSIBLE de fournir un Malaga véritable à des prix plus bas ! Vins rouges de table sans aucun coupage, depuis 40 ct. le litre jusqu'à 55 ct., excellents pour la mise en bouteilles. 910

Gros Versoix 11 Détail

AVIS

J'annonce à mes connaissances, ainsi qu'au public en général, que j'ai repris le magasin d'Épicerie, Mercerie, Vins et Liqueurs, RUE DES TERREAUX n° 18, précédemment tenu par M. Gustave Wuillème. Par des marchandises de 1^{re} qualité et des prix modérés, j'espère mériter la confiance que je sollicite. 894

Se recommande, Irma Challandes.



Imprimerie H. Schneider, Bienne